



**Formation Spécialisée du
Comité Social d'Administration Local
de la DiSI Île-de-France du 3 juin 2025**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Depuis quelques années, le ministère de l'Économie et des finances s'est doté d'un observatoire interne. Il suffirait pourtant d'écouter un peu les représentants des personnels pour savoir que ça va mal, très mal. Mais l'administration accorde peu de crédit aux organisations syndicales et préfère s'appuyer sur un institut de sondage. Ce dernier a l'avantage de ne s'intéresser ni aux responsabilités de l'administration, ni aux revendications syndicales qui pourraient apporter des solutions...

Mais même bien présentés, les chiffres ne sont pas bons. Dans la synthèse de l'observatoire concernant la DGFIP, malgré tous les efforts de communication positive, il est impossible de cacher l'ampleur du malaise et de la défiance. Si la DGFIP se console en soulignant que ces chiffres sont en baisse, ce sont encore 39 % des agents qui se disent désabusés et 29 % inquiets en 2024. **Ces chiffres sont deux fois supérieurs à la moyenne de la Fonction Publique d'État (FPE) !**

À l'inverse, seulement 19 % des agents se disent motivés et 10 % confiants. Au fil des questions, le constat se répète, seulement 30 % sont optimistes sur leur avenir à la DGFIP (contre 66 % dans la FPE), et seulement 21 % se sentent acteurs du changement (contre 52 % dans la FPE).

Sur la plupart des thèmes, le constat est plus mauvais au sein du ministère que dans le reste de la Fonction Publique d'État, et il est encore pire à la DGFIP. Pourquoi la DGFIP va-t-elle si mal ?

L'observatoire interne montre le malaise, mais ne va guère au fond des choses. En 2023, une étude qualitative menée auprès d'un échantillon réduit, mais diversifié (selon les métiers, les catégories, l'âge et les structures) sondait en profondeur l'état d'esprit des agents. Il en ressortait nombre de constats accablants :

- Unanimité sur les dégâts causés par les suppressions d'emplois.
- Alourdissement constant de la charge de travail, obligation d'en faire toujours plus avec toujours moins de moyens et d'agents.
- Épuisement et frustration face au sentiment de ne plus pouvoir assurer la qualité du service rendu.
- Perte de repères suites aux multiples réorganisations.
- Sentiment d'instabilité et de désorganisation par l'accumulation de changements, tous prioritaires.
- Perte de confiance dans l'employeur DGFIP, pilotage déconnecté du terrain et de la technicité des métiers.
- Manque de reconnaissance...

Il est à souligner que ces réflexions émanaient autant de cadres et cadres supérieurs (A et A+) que d'agents de catégories B et C. **Malheureusement, la DGFIP n'apporte pas de réponse à ce malaise, poursuivant au contraire les réformes délétères, qui mettent à mal les collectifs de travail et détériore les conditions de travail des agents.**

Dans ce climat plus que favorable au développement des risques psychosociaux, la santé des agents est dépendante d'un bon niveau de protection sociale. Notre Sécurité sociale, acquise au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, est financée par les cotisations sociales qui sont une partie du salaire mis en commun et dont les travailleurs décident collectivement de ce qu'ils souhaitent en faire pour l'intérêt général. **C'est pourquoi la CGT a toujours défendu le 100 % Sécu depuis sa création, à laquelle elle a activement participé au sein du Conseil National de la Résistance.**

Mais depuis 1946, sous la pression des chantres du libéralisme non régulé qui veulent en finir de cet héritage social et protecteur, les attaques visant à affaiblir la Sécu sont incessantes. Le traité de Maastricht en 2005 a fait la part belle à la concurrence libre et non faussée, et l'offre des assurances complémentaires s'est multipliée. C'est tout un pan du secteur de la santé qui est désormais soumis au marché. Les remboursements se multiplient et le reste à charge pour les assurés explose...

Dans ce contexte, un accord sur la Protection sociale complémentaire (PSC) a été signé à Bercy en juin 2024. Ce régime deviendra obligatoire pour tous les agents au 1^{er} janvier 2026. À l'issue de l'appel d'offres initié par Bercy, les organisations syndicales ont été informées du choix de l'opérateur par le ministère le 22 mai 2025, qui a décidé d'écarter la mutuelle historique des agents, la MGEFI, pour lui préférer... une start-up ! Et pas n'importe laquelle : ALAN, entreprise privée à but lucratif et spéculatif, choisie unilatéralement pour assurer la couverture santé de plus de 134 000 agents actifs, 84 000 ayants droit et 156 000 retraités.

La Fédération CGT des Finances s'oppose fermement à ce choix inacceptable ! ALAN c'est quoi ?

- Une start-up sans point d'accueil physique pour les agents, l'intégralité des démarches se faisant en ligne.
- Une gestion des données délocalisée, notamment en Tunisie, en contradiction avec les exigences de sécurité et de confidentialité.
- Un recours massif à l'intelligence artificielle pour traiter les dossiers, au détriment de l'humain et de la qualité de service.
- Un management déshumanisé où « la négociation salariale est proscrite », selon son propre chargé de recrutement.
- Une entreprise déficitaire depuis sa création en 2016, mettant en doute sa solvabilité et donc sa viabilité sur le moyen terme. ALAN a enregistré une perte nette comptable de 54 millions d'euros en 2024 (déjà 59 millions en 2023 et 72 millions en 2022), soit une perte cumulée supérieure à 300 millions d'euros en 9 ans.
- Un néo-assureur fragile dont la pérennité n'est pas assurée. Selon Médiapart, *« Ces chiffres [perte cumulée > 300 millions d'€] sont inquiétants et révèlent un modèle de développement problématique, que les méchantes langues du secteur comparent à de la "cavalerie". En clair, plus le groupe accumule les pertes, plus il doit y faire face en multipliant les levées de fonds. À ce jour, ALAN a ainsi levé auprès d'investisseurs 617 millions d'euros, dont 442 millions d'euros au 31 décembre 2023, plus 175 millions d'euros en 2024. »*
- Un outil de spéculation entre les mains de fonds d'investissements étrangers. Parmi les investisseurs : Temasek (fonds souverain singapourien), Ontario Teachers' Pension Plan (OTTP – Canadien) et d'autres fonds d'investissement internationaux, tel que Lakestar (allemand) qui est ce que l'on appelle un « SPAC » (pour « Special Purpose Acquisition Company »), c'est-à-dire une coquille vide créée dans le but de fondre sur une proie et de l'y intégrer. Cette composition de l'actionnariat soulève des questions légitimes sur l'indépendance de la gouvernance et sur la soumission aux intérêts des stratégies lucratives capitalistes.

Ce n'est pas un simple changement de prestataire. C'est un nouveau coup de boutoir contre la logique de solidarité, contre l'économie sociale et solidaire non-lucrative, contre la maîtrise publique de notre système de santé. C'est un choix idéologique, un choix politique, au service du capital et de la « start-up nation » voulue par Emmanuel Macron. C'est une stratégie délibérée dite du « cheval de Troie » pour faire rentrer l'assurantiel dans la protection sociale des fonctionnaires, prendre le contrôle sur des dizaines de milliards d'euros qui échappent encore aujourd'hui à leur appétit de profits immédiats. **L'objectif est clairement de liquider la place des mutuelles de la Fonction Publique, basées sur les solidarités familiales et inter-générationnelles, afin d'ouvrir ce marché à la spéculation.**

Dans le microcosme des grandes mutuelles françaises, c'est un véritable séisme. **Totalement inconnue du grand public, ALAN vient en quelques mois de rafler les marchés de quatre lieux de pouvoir très importants au nez et à la barbe des géants du secteur.** D'abord fin 2023, un petit marché (3 000 assurés) passé inaperçu mais, dans un lieu très symbolique de la République : **les services de l'Assemblée nationale.**

En juin 2024, la start-up remporte un autre appel d'offres, celui de la couverture complémentaire santé des agents **des ministères de la Transition écologique et de la transition énergétique, ainsi que du secrétariat d'État chargé de la mer** (60 000 agents et peut-être à terme 140 000 assurés si les retraités et ayants droit concernés décident en 2025 de rallier le dispositif). Cette victoire est d'autant plus spectaculaire qu'elle se fait aux dépens de la plus connue et de la plus influente des mutuelles, la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN). Personne n'a compris la notation « miraculeuse » qui a permis à ALAN d'être préférée à la MGEN, mais la requête introduite par la MGEN devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, pour contester la méthode de notation des propositions reçues par le ministère, a été rejetée le 5 juin 2024.

Ensuite, ALAN remporte l'appel d'offres **des services du Premier ministre à Matignon**, et des nombreuses institutions qui y sont rattachées. Et enfin, ceux **des ministères de Bercy**, là encore avec une nouvelle notation « miraculeuse » qui laisse tout le monde perplexe... Sortie de nulle part et n'ayant jamais exercé une autre activité que celle de lever des fonds, ALAN a réussi en 18 mois à s'imposer au cœur du pouvoir !

Alors que notre ministère est censé promouvoir la souveraineté économique, numérique et la lutte contre l'optimisation fiscale et la fraude fiscale, il impose un opérateur lucratif et spéculatif dont les capitaux sont des fonds de pensions canadiens, des fonds souverains singapouriens, des fonds spéculatifs américains, ou des fonds d'investissements allemands. Autant de fonds qui attendent **un retour rapide sur investissements.**

Or ALAN, comme toutes les compagnies d'assurances, doit intégrer dans son équilibre financier la rémunération de ses propriétaires que sont ses actionnaires. Si dans un premier temps, pour se faire une place au soleil, elle peut ne pas faire de bénéfices, à un moment donné elle devra en faire et **les coûts de nos cotisations augmenteront fatalement, tandis que la qualité de nos prestations diminuera !**

Bien qu'elle ait refusé de signer l'accord de méthode, la CGT Finances a fait le choix de signer l'accord ministériel en juin 2024, qui améliore celui signé au niveau de la Fonction Publique d'État et qui impose des critères sociaux et environnementaux, auxquels ne répond pas ALAN. Cet accord a été voté par l'ensemble des autres organisations syndicales et le Ministère lui-même. **C'est sur cette base que va se battre la CGT Finances pour mettre Bercy devant ses responsabilités**, faire respecter le texte que le ministère a lui-même signé, afin de rejeter le choix d'ALAN, **au côté de la MGEFI qui vient de déposer un référé.**

C'est tout un pan de notre histoire mutualiste à Bercy qui s'effondre, en écartant non seulement la MGEFI, mais aussi la MASFIP, notre partenaire de l'action sociale au niveau départemental, acteur de prévention reconnu des agents, et acteur de soutien social avec les prêts et aides. **C'est un choix purement idéologique, fait au détriment de la stabilité et du besoin de proximité des agents. Un choix qui contrevient aussi aux principes de solidarité républicaine inscrite dans notre système global de protection sociale.**

ALAN est un opérateur financiarisé qui, pour la CGT, ne garantit ni la modération des cotisations, ni les prestations dans la durée, ni la prévention, ni l'accompagnement social, ni la réponse aux besoins en protection sociale complémentaire des agents, qu'ils soient adhérents à titre obligatoire ou facultatif.

La CGT Finances refuse qu'un tel opérateur soit chargé de la protection sociale complémentaire des agents du ministère, qu'ils soient actifs, ayant-droits ou retraités.

Nous ne voulons pas que nos données concernant nos remboursements médicaux soient aux mains d'une entreprise qui attirent les convoitises d'industries privées, uniquement soucieuses de développer de nouveaux marchés. Nous ne voulons pas d'une santé pilotée par des algorithmes, par des actionnaires, par des logiques de marché. Nous défendons une protection sociale mutualiste, solidaire, non lucrative, au service de la réponse aux besoins des agents et de leurs familles.